



Open
Government
Partnership
Côte d'Ivoire



PLAN D'ACTION NATIONAL

2020-2022

TABLE DES MATIERES

PREFACE	2
INTRODUCTION	3
EFFORTS DU GOUVERNEMENT OUVERT A CE JOUR	4
PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU PAN	5
PRESENTATION DES ENGAGEMENTS	9
THEMATIQUE 1 : LE BUDGET	9
Engagement 1 : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents.....	9
Engagement 2 : Associer la Société Civile à la pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021.....	12
THEMATIQUE 2 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	14
Engagement 3 : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.....	14
Engagement 4 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis	18
Engagement 5 : Élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine.....	21
THEMATIQUE 3 : LE TELETRAVAIL	24
Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail.....	24
Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail.....	27
THEMATIQUE 4 : LA SANTE	30
Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs »	30
Engagement 9 : Publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.....	34
THEMATIQUE 5 : L'EDUCATION	37
Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le gouvernement fournit les vivres.....	37

PREFACE

Sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, la bonne gouvernance, au cœur de la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire, sera renforcée sur les années à venir. En effet, nous sommes convaincus que c'est par le biais d'un mode de gouvernance exemplaire, inclusif et durable au sein de nos institutions que nous parviendrons à impacter positivement le bien-être des populations.

C'est cette vision qui a motivé l'adhésion de notre pays à l'Open Government Partnership (OGP) dès 2015, et se traduit par le respect des obligations incombant aux pays membres, notamment la production des documents périodiques dans les délais, la participation aux rencontres statutaires.

Nous partageons pleinement les valeurs et les principes de l'OGP, à savoir la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption, la participation citoyenne et l'innovation technologique, en parfaite harmonie avec la vision du Gouvernement ivoirien en matière de bonne gouvernance.

Notre expérience, au terme de la mise en œuvre des deux premiers Plans d'Action Nationaux (2016-2018 et 2018-2020) est bénéfique à plusieurs égards. En effet, les 25 engagements qui en découlent ont conduit à l'adoption de réformes et la réalisation d'actions concrètes qui constituent des acquis majeurs pour le mieux-être des populations. Ensuite, au-delà d'une meilleure implication de la société civile et des administrations concernées par les engagements, l'approche de co-création est de plus en plus observée dans la gestion publique. Enfin, à travers sa participation active, la Côte d'Ivoire partage son expérience tout en s'inspirant des bonnes pratiques de ses pairs.

C'est pourquoi, nonobstant le contexte particulièrement éprouvant de l'année 2020, en lien avec la pandémie à coronavirus (COVID-19), la Côte d'Ivoire a voulu maintenir la dynamique en mettant tout en œuvre pour préparer son troisième Plan d'Action National OGP 2020-2022 et ce, selon l'agenda réaménagé de l'OGP.

L'élaboration de ce nouveau Plan d'Action National de 10 engagements, adopté en Conseil des Ministres en sa session du mercredi 23 décembre 2020, est la résultante de la pluralité d'expression et de la volonté politique affichée par rapport à la problématique de la gouvernance ouverte en Côte d'Ivoire.


Souleymane DIARRASSOUBA
Ministre du Commerce et de l'Industrie

Point Focal OGP

INTRODUCTION

L'Open Government Partnership (OGP) ou Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) est une initiative multilatérale regroupant des pays à travers le monde qui désirent travailler dans le domaine du gouvernement ouvert dans le but d'améliorer leur gouvernance.

La transparence, la redevabilité, la lutte contre la corruption, la participation citoyenne et l'accès à l'information à travers les technologies de l'information et de la communication sont les principes clés que respectent les pays membres de l'OGP. Ces principes visent l'amélioration du niveau de vie des citoyens et le renforcement de leurs relations avec leurs gouvernements respectifs.

La Côte d'Ivoire est membre de cette initiative depuis octobre 2015. En cette qualité de pays participant à l'OGP, elle a déjà élaboré et transmis aux instances de l'OGP deux Plans d'Actions Nationaux ayant couvert les périodes 2016-2018 et 2018-2020. Chacun de ces plans a permis de consacrer la collaboration entre gouvernement et société civile et ce, à toutes les étapes des plans : l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il convient de noter que cette approche participative, inclusive de co-création a des retombées positives sur les relations entre les parties prenantes du processus, notamment la confiance, source de cohésion sociale, donc de développement.

Dans cet esprit de confiance et conformément aux recommandations OGP, au respect des dispositions pour la conduite du processus, la Côte d'Ivoire, en cette année 2020 doit produire son troisième Plan pour la période 2020-2022. La date butoir de transmission de ce livrable aux instances de l'OGP est fixée au 31 décembre 2020.

Dans le but de renforcer cette approche participative, l'élaboration du troisième plan d'action national a coïncidé avec une initiative de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l'OGP, de mettre à la disposition du Comité Technique des propositions de thématiques, fruit de travaux menés antérieurement, devant aider à l'identification des engagements.

Initiative heureuse, car avec la Covid-19 et les mesures de restrictions qui l'accompagnent, les consultations publiques en présentiel prévues dans certaines villes du pays ne pouvaient pas se tenir.

C'est dans cette perspective que notre pays, à travers le Comité Technique OGP composé de l'Administration publique, du secteur privé et de la Plateforme de la Société civile pour l'OGP, a recueilli des propositions de problématiques qui ont aidé à définir les principaux engagements du Plan d'Action National OGP 2020-2022.

Le troisième Plan d'Action National met essentiellement l'accent sur la consolidation des acquis déjà atteints, notamment le budget participatif, à travers l'élaboration et la promulgation de loi portant sa généralisation à toutes les collectivités territoriales. Il abordera également des problèmes de santé, de lutte contre la corruption, d'éducation, de télétravail.

EFFORTS DU GOUVERNEMENT OUVERT A CE JOUR

En accédant à la qualité de membre de l'Open Government Partnership en 2015, la Côte d'Ivoire entendait mettre un point d'honneur au respect des règles qui régissent l'OGP, et également inscrire durablement son action en faveur d'une gouvernance participative, inclusive qui associe à la fois le secteur privé, la société civile et les médias à la gestion des affaires publiques.

Ainsi, à titre d'illustration, depuis 2019, un budget citoyen est élaboré, avec la participation des représentants de la société civile.

D'autres exemples de collaboration avec la société civile se retrouvent dans les actions suivantes :

- la plateforme du citoyen (www.milie.com);
- la télé-déclaration et le paiement des impôts en ligne (www.e-impots.gouv.ci);
- le Système de Gestion de la Relation Client du Trésor public (baobab.tresor.gouv.ci) ;
- la plateforme de paiement en ligne de cotisation sociale (e-CNPS) ;
- les Comités de Développement Locaux Miniers ;
- l'affectation en ligne des élèves en classe de 6^{ème}.

La Côte d'Ivoire participe à d'autres initiatives similaires à l'OGP, telles que l'ITIE, le Doing Business, le MCC, le MAEP.

Concernant le MCC, la Côte d'Ivoire a obtenu 14 indicateurs satisfaisants sur 20 en novembre 2019. Pour l'atteinte des objectifs de notre pays dans ce contexte, la Cellule de suivi des indicateurs MCC a élaboré, en 2019, la stratégie pour l'année 2020 qui avait pour objectif de consolider ces acquis et améliorer le niveau de performances des indicateurs.

En 2020, la Cellule de suivi des indicateurs MCC a, à nouveau, initié une stratégie d'amélioration des indicateurs sur la période 2021-2023, à travers plusieurs travaux qui ont réuni les acteurs du processus de façon participative et inclusive. Cette stratégie est en cours de validation.

Par ailleurs, lors du 28^{ème} Forum du MAEP en février 2019, la Côte d'Ivoire a pris l'engagement d'élaborer un Plan National de Gouvernance ambitieux et réaliste (PNG). L'élaboration de ce Plan met l'accent sur l'implication et la concertation de tous les acteurs du processus. Plusieurs activités se sont tenues dont :

- le renforcement des capacités des parties prenantes en vue de formuler leurs projets à inclure dans le PNG ;
- la validation du diagnostic et du cadre de résultats du Plan ;
- le consensus établi sur les activités à maintenir dans le Plan National d'Action du PNG et le portage des activités par des acteurs autres que l'Etat ;
- l'atelier technique de dissémination du PNG qui a, entre autres, permis de mettre en cohérence le PNG avec le PND 2021-2025.

PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DU PAN

Le Plan d'Action National 2020-2022 de Gouvernement Ouvert est le résultat de plusieurs travaux et réflexions conduits par l'ensemble des acteurs OGP à travers une série d'actions : consultations publiques en ligne, séances de travail avec les principaux acteurs concernés et trois ateliers (un atelier de synthèse des propositions de thématiques, un atelier d'élaboration du projet de plan et un autre de pré-validation du projet de plan) pour s'assurer de l'implication et de la participation de tous, dans le respect du principe de co-création.

Le détail du processus d'élaboration se décline comme suit:

- La quasi-totalité des propositions de thématiques sont issues de la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour l'OGP, à partir d'études réalisées par les membres et des ONG nationales partenaires de ladite plateforme et des leaders communautaires de certaines localités en Côte d'Ivoire. Les résultats des études et propositions de thématiques ont été pour la plupart discutés au cours de plusieurs rencontres, soit en « présentiel », soit via des séances de téléconférence.
- Les structures de l'État, en fonction de la thématique, ont été invitées à ces rencontres de discussion et de présentation desdites études.
- En plus des propositions faites sur la base d'études, une consultation des membres de la plateforme a été organisée pour identifier d'autres propositions de thématiques. La plateforme PSCI-PGO les a consolidées en précisant le contexte et les défis qui ont prévalu à leur identification.
- Ces propositions d'engagements consolidées ont été partagées avec les membres de la PSCI-PGO pour validation et transmises au Comité Technique-OGP (CT-OGP). Plusieurs réunions ont été organisées entre la PSCI-PGO et le CT-OGP pour présenter et expliquer les propositions de thématiques, leur pertinence et leur lien avec les principes et critères OGP.
- Les structures de l'Etat concernées par les thématiques ont été sollicitées et accompagnées pour identifier les engagements qu'elles pouvaient envisager pour répondre aux préoccupations soulevées.
- Trois ateliers en « présentiel » ont été réalisés: un atelier de synthèse, un autre d'élaboration et le troisième de pré-validation du projet de plan ont regroupé les membres du CT-OGP, les porteurs d'engagements et la société civile. Ces rencontres ont permis d'échanger avec les différents porteurs, sur la forme, sur le fond et sur la pertinence des engagements, au regard des principes OGP.

- Des consultations publiques en ligne avec des questionnaires sur chacune des thématiques identifiées ont permis de recueillir l'avis des populations ivoiriennes.
- Une campagne de communication a également été initiée afin d'informer l'ensemble de la population sur les valeurs et activités de l'OGP et les inciter à y participer en partageant leur avis sur la plateforme de consultations publiques en ligne mise à leur disposition.

L'objectif de tout ce processus est de doter notre pays d'engagements pertinents au regard des principes de l'OGP, c'est-à-dire des engagements spécifiques et précis au niveau de leur description et des activités clés subséquentes.

Pour le développement du présent Plan d'Action National, la Société civile a été associée à toutes les étapes, lui permettant de donner régulièrement son point de vue, dans l'esprit de la co-création du Plan d'Action.

Suite à la situation particulière de l'année 2020 due d'une part à la pandémie à coronavirus et ses mesures de restrictions et d'autre part aux perturbations liées aux élections présidentielles dans notre pays, les parties prenantes OGP ont vu leur calendrier d'élaboration du PAN devenir, au fil des mois, contraignant. Ainsi, la société civile qui, d'ordinaire fait ses observations sur le projet de PAN pendant quinze (15) jours comme le recommande l'OGP, s'est vue concéder une semaine (du 08 au 14 décembre 2020) pour faire ses dernières observations.

Par ailleurs, le Comité Interministériel OGP (CI-OGP) a joué son rôle de caution politique en donnant des orientations claires quant à la suite à donner aux engagements du précédent Plan d'Action qui n'ont pas été totalement exécutés. Il a également instruit la rédaction d'une communication en conseil des Ministres, où les structures porteuses d'engagements dans le Plan 2020-2022 sont invitées à s'impliquer aux travaux d'élaboration du Plan afin que le défi de pouvoir le transmettre le 31 décembre 2020 soit respecté.

Quant au Comité Technique OGP (CT-OGP), il a traduit en actes cette volonté politique en engageant toutes les étapes avec les différentes parties prenantes.

Les structures publiques identifiées pour porter des engagements ont participé pleinement en renseignant les différentes composantes du canevas telles que formulées dans le manuel des points de contact OGP.

Enfin, la Société Civile et le Secteur Privé ont apporté leurs suggestions, avis et critiques lors de la mise en place du processus. Les discussions qui s'en sont suivies ont permis de disposer d'une esquisse du Plan d'Action National 2020-2022 qui est le résultat de cette fructueuse collaboration lors des différentes rencontres (réunions, ateliers et consultations).

La validation par le CI-OGP suivie de la transmission aux instances de l'OGP constitue la dernière étape de ce processus de co-création.

Au terme des activités de co-création, les 10 engagements synthétisés ci-après ont été retenus et portent sur les thématiques du budget, de la lutte contre la corruption, du télétravail, de la santé et de l'éducation.

Tableau 1 : Liste des engagements du PAN 2020-2022

ENGAGEMENTS	VALEURS OGP	PORTEURS D'ENGAGEMENTS
Engagement 1 : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents.	Accès à l'information Participation citoyenne Transparence Responsabilité publique Redevabilité	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité/ Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
Engagement 2 : Convier la Société Civile à la séance plénière de pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021	Transparence budgétaire Participation citoyenne	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État
Engagement 3 : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.	Lutte contre la corruption Renforcement de l'intégrité dans les services publics.	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
Engagement 4 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis.	Accès à l'information Transparence Participation citoyenne Lutte contre la corruption	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
Engagement 5 : Élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine.	Transparence Lutte contre la corruption Participation citoyenne Responsabilité publique.	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail	Participation Inclusion	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale/Direction Générale du Travail (DGT)
Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail	Utilisation des technologies de l'information et de la communication Continuité du travail Efficacité du travail Sécurité des travailleurs	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée	Participation citoyenne Transparence Redevabilité	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

« Achat de produits contraceptifs » et sensibiliser les décideurs à l'augmentation dudit budget	Amélioration des services publics de la santé	Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)
Engagement 9 : Publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale (PF) en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier	Accès à l'information Transparence Participation citoyenne	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)
Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le Gouvernement fournit les vivres	Participation citoyenne Amélioration des services de l'éducation	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)/ Direction des Cantines Scolaires (DCS)

PRESENTATION DES ENGAGEMENTS

THEMATIQUE 1 : LE BUDGET

<p>Engagement 1 : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents</p>	
<p>Janvier 2021- 30 juin 2022</p>	
<p>Principal organisme/acteur d'exécution</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local</p>
<p>Description de l'engagement</p>	
<p>Quel est le problème public que l'engagement abordera ?</p>	<p>Bon nombre de collectivités territoriales sont en proie à une gestion difficile des finances publiques avec en plus une administration décentralisée préparant des programmes, des opérations et des actions de développement excluant les populations locales. En effet, les programmes triennaux et budgets des collectivités territoriales sont élaborés par des élus locaux et des conseillers qui arbitrent des choix sans une consultation préalable et inclusive des citoyens. En revanche, il convient d'observer qu'après des années de plaidoyer (PAN 2016-2018 et PAN 2018-2020), 15 communes sur les 201 communes et 31 régions de la Côte d'Ivoire ont pris des délibérations instituant le Budget Participatif (BP). Force est de constater que le BP a permis, dans ces communes, la compréhension du budget par les populations et leur participation effective dans la prise de décisions relatives aux réalisations à mener.</p> <p>Cet engagement permettra de :</p> <p>Sur le plan politique</p> <p>Préciser la mise en œuvre du Budget-Programme dans les collectivités territoriales ivoiriennes (Cf. les articles 32 et 35 de la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des Collectivités territoriales et l'article 32 de la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration du territoire ;</p> <p>Sur le plan social</p> <ul style="list-style-type: none"> - corriger le déficit de participation des populations, des Organisations de la Société Civile (OSC) dans les affaires locales ;

	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la participation des groupes vulnérables ou marginalisés du processus décisionnel de leur territoire ; - adapter la gouvernance des Collectivités Territoriales aux besoins des communautés - renforcer le mécanisme de cogestion et codécision des affaires locales entre les administrés et les gouvernants locaux ; <p>sur le plan économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la transparence dans la gestion des finances locales ; - impacter sur la stratégie de mobilisation des ressources financières ; - améliorer l'assiette fiscale des Collectivités Territoriales. <p>En somme, la prise d'un décret et de textes subséquents (un arrêté et un guide) relatifs au Budget Participatif va résoudre la faible implication des populations quant à leur participation dans la gestion des collectivités territoriales.</p>
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>L'introduction du Budget-Programme (BP) vise à changer d'approche en matière d'élaboration du budget des collectivités territoriales en introduisant une nouvelle relation entre les représentés et les représentants.</p> <p>En effet, le Budget Participatif consiste à faire participer les populations aux discussions et aux décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit sur une thématique particulière (l'aménagement d'un quartier, par exemple), soit sur les décisions d'investissement.</p> <p>Cet engagement implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet de décret relatif à la mise en œuvre du BP ; - un projet d'arrêté relatif à la création d'un organe de suivi du BP ; - la proposition d'un guide ivoirien de mise en œuvre du BP. <p>L'objectif global est d'améliorer la gouvernance des collectivités territoriales au travers d'un environnement institutionnel légal et réglementaire de mise en œuvre du Budget Participatif en Côte d'Ivoire.</p>
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'engagement contribuera à améliorer la participation, l'élaboration et le suivi-évaluation du budget des Collectivités Territoriales par les populations.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement se traduira par une participation citoyenne plus accrue, l'accès à l'information, la transparence, la responsabilité publique et la redevabilité.</p>

Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement a un budget de 50 000 000 de francs CFA ; - Lien avec le Plan National de Développement (PND) ; - Stratégie bonne gouvernance MCC 2021-2023. 	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Mise en place et activités du groupe de travail sur l'élaboration du décret et des textes subséquents.	Janvier 2021	26 février 2021
Un projet de décret relatif à la mise en œuvre du Budget-Programme	25 mars 2021	27 mars 2021
Un projet d'arrêté relatif à la création d'un Organe de suivi du Budget-Programme	30 mars 2021	29 juin 2021
La proposition d'un guide ivoirien de mise en œuvre du BP	30 juin 2021	31 juillet 2021
Sensibilisation et vulgarisation des documents produits	Septembre 2021	Mai 2022
Coordonnées		
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	Lazare DAGO Djahi	
Titre, Ministère	Directeur Général, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - ddjahilazare@yahoo.com, gsmrody@gmail.com ; - +225 20 22 35 76 / 08 08 91 91 / 65 35 38 19. 	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Sénat ; - Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ; - Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ; - Les collectivités territoriales.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Union Européenne ; - PAGOF ; - MCC ; - OSC intervenant dans la promotion du BP.

Engagement 2 : Convier la Société Civile à la séance plénière de pré-validation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021

15 mai 2021 - 30 juin 2022

Principal organisme/acteur d'exécution	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera?	<p>Un grand nombre d'acteurs intervient dans l'élaboration du budget de l'Etat à travers plusieurs mécanismes, notamment le débat d'orientation budgétaire, les conférences budgétaires et ministérielles.</p> <p>Toutefois, les citoyens sont peu directement impliqués dans le processus budgétaire, et sont informés des choix budgétaires retenus à la fin du cycle budgétaire.</p> <p>Cette situation ne contribue pas à favoriser une participation plus active des citoyens au processus budgétaire et une appropriation des politiques publiques par les citoyens.</p>
Quel est l'engagement ?	Convier chaque année la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP, qui définit les orientations budgétaires du Gouvernement, avant sa présentation à l'Assemblée Nationale et au Sénat, à partir de l'année 2021.
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La collaboration avec la Société civile vise à informer la population et à recueillir ses observations et propositions quant aux choix budgétaires qu'envisage le Gouvernement. Elle permettra au citoyen de mieux comprendre et appréhender les priorités de l'État pour l'année à venir et de constater éventuellement une prise en compte de leurs préoccupations dans le projet de budget.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent au regard des valeurs du PGO ?	Cet engagement encourage l'amélioration de la transparence budgétaire et la participation citoyenne au processus budgétaire.
Informations supplémentaires	

Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Convier la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2022-2024	15 mai 2021	31 juillet 2021
<i>Identifier et inviter la Société civile à prendre part à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2022-2024</i>	<i>15 juillet 2021</i>	<i>19 juillet 2021</i>
<i>Participation de la Société civile à la séance plénière de pré-validation du projet de DPBEP 2022-2024</i>	<i>15 juillet 2021</i>	<i>31 juillet 2021</i>
Convier la Société civile à la séance plénière de pré-validation du DPBEP 2023-2025	15 mai 2022	31 juillet 2022
<i>Identifier et inviter la Société civile à la séance plénière du séminaire de pré-validation du DPBEP 2023-2025</i>	<i>15 juin 2022</i>	<i>30 juin 2022</i>
<i>Participation de la Société civile à la séance plénière de pré-validation du projet de DPBEP 2023-2025</i>	<i>15 juillet 2022</i>	<i>31 juillet 2022</i>
Coordonnées		
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	Monsieur SALL Adama	
Titre, Ministère	Directeur de Cabinet du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.	
Courriel et téléphone	<ul style="list-style-type: none"> - salladama@yahoo.fr ; - +225 20 21 59 95. 	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Direction Générale du Budget et des Finances
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Organisations de la Société Civile

THEMATIQUE 2 : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

<p>Engagement 3 : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire</p>	
<p>02 Janvier 2021 - 31 Décembre 2021</p>	
<p>Principal organisme/acteur d'exécution</p>	<p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)</p>
<p>Description de l'engagement</p>	
<p>Quel est le problème public que l'engagement abordera ?</p>	<p>Réduire de façon significative le niveau de corruption et améliorer l'état de la gouvernance en Côte d'Ivoire.</p> <p>La corruption est un grave obstacle à une mobilisation et une répartition efficaces des ressources et détourne des ressources d'activités vitales pour l'élimination de la pauvreté et le développement économique durable en Côte d'Ivoire.</p> <p>Pour ces raisons, le Chef de l'Etat ivoirien s'est engagé à faire de la lutte contre la corruption un axe fort de sa politique de développement. Cette volonté s'est traduite par (i) la ratification en 2012 de la Convention des Nations Unies contre la Corruption et celle de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, (ii) la mise en place d'un dispositif juridique interne de lutte contre la corruption et (iii) la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.</p> <p>Les différentes actions et réformes récentes menées ont eu pour effet, une amélioration globale de la gouvernance au cours de la période 2013-2019. En effet, plusieurs indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par le Millenium Challenge Corporation (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période susvisée (Cf. Scorecards MCC).</p> <p>Concernant l'indicateur « contrôle de la corruption, la note de la Côte d'Ivoire publiée par le MCC sur la période 2012-2019, est passée de (-0,23) à 0,35. En 2020, cet indicateur a connu une faible performance passant de 0,35 à (-0,01).</p> <p>Cette faible performance révèle que le gouvernement devra accentuer les actions et les réformes en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.</p> <p>Dans cette perspective, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption apparaît indispensable pour servir de cadre stratégique de coordination structurant et orientant les différentes interventions dans le domaine de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Elle répond aussi à la mise en œuvre de la mission première de la HABG conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 qui est « d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption ».</p>

	<p>L'élaboration de cette stratégie est également la réponse à une obligation internationale de la Côte d'Ivoire dans le cadre des conventions de lutte contre la corruption, qu'elle a signées et ratifiées, notamment la Convention des Nations Unies et celle de l'Union Africaine.</p>
<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>L'objectif général de ce projet est de mettre en place un cadre stratégique qui structure et oriente les interventions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p> <p>Plus spécifiquement, ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic du phénomène de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire ; - Analyser le dispositif juridique et institutionnel existant en relevant les forces et les faiblesses ; - Faire ressortir les différents axes stratégiques concourant à l'atteinte de cette vision ; - Définir les objectifs généraux et spécifiques assignés à chaque axe stratégique ; - Proposer des actions à mettre en œuvre en vue de l'atteinte des objectifs spécifiques et généraux préalablement définis ; - Elaborer un plan d'actions à court et moyen termes pour la mise en œuvre de la stratégie ; - Elaborer un budget à court et moyen termes ; - Etablir un schéma institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la stratégie sous la coordination de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cette stratégie se veut un ensemble de réponses structurées, articulées de manière cohérente et ciblant la corruption dans toutes ses formes. Elle sera accompagnée d'un plan d'actions multisectorielles et intégrées qui servira de fil conducteur à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et à tous les acteurs concernés, dans la mise en œuvre efficace des interventions de lutte contre la corruption, concourant ainsi au renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>Cet engagement améliore et renforce la lutte contre la corruption. Il permettra aux services publics, au secteur privé et aux organisations non gouvernementales en Côte d'Ivoire de s'approprier les valeurs, principes et normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés (renforcement de l'intégrité dans les services publics).</p>
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Le budget, de 126 771 750 FCFA, est réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 67 500 000 FCFA au titre de la BAD ; - 59 271 750 FCFA au titre de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Activité importante avec un livrable vérifiable		Date de début	Date de clôture
Organisation de la cérémonie officielle de lancement des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.		Janvier 2021	Janvier 2021
Élaboration du diagnostic.		Février 2021	Avril 2021
Atelier de validation du document diagnostic.		Juin 2021	Juin 2021
Formulation de la stratégie.		Juillet 2021	Septembre 2021
Atelier de validation du document de la stratégie.		Novembre 2021	Novembre 2021
Vulgarisation du document de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.		Janvier 2022	Mai 2022
Coordonnées			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive		M. AKA Henri Augustin	
Titre, Ministère		Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	
Courriel et téléphone		<ul style="list-style-type: none"> - TEL : (+225) 22 47 95 00 ; - FAX : (+225) 22 47 82 64. 	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale ; - Senat ; - Cour des Comptes ; - Inspection générale d'État ; - Ministère du Budget ; - Ministère de la Justice ; - Ministère de l'Économie et des Finances ; - Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ; - Ministère du Commerce ; - Autorité nationale de régulation des Marchés publics ; - Inspection générale des finances ; - Direction Générale des Douanes ; - Direction Générale des Impôts ; 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; - CENTIF.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<p>Organisations non gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Société civile ; - Secteur privé.

Engagement 4 : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis

01 janvier 2021 - 30 Juin 2022

Principal organisme/acteur d'exécution

Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

Persistance de la corruption et des infractions assimilées dans la gestion des affaires publiques.

Dans le souci de lutter efficacement contre la corruption, la Côte d'Ivoire a ratifié et transposé la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cette Convention intime aux États de créer les conditions afin de procéder à la déclaration de patrimoine de leurs hauts fonctionnaires. Malgré les efforts consentis par l'État ivoirien d'appliquer cette mesure de ladite Convention, les données relatives à la déclaration de fin de fonctions des assujettis sont difficiles d'accès ainsi que la forme désagrégée desdites déclarations, en particulier sur le site web de la HABG. Cet engagement vise à réduire, voire à supprimer les difficultés liées à la disponibilité des statistiques détaillées sur les déclarations de patrimoine.

Quel est l'engagement ?

A travers cet engagement, la HABG entend renforcer la transparence dans la pratique de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire en rendant disponibles des statistiques à jour et désagrégées sur les déclarations. Pour y arriver, la HABG compte mettre en place une plateforme informatique intégrée de gestion des données de déclaration de patrimoine. Les principales étapes de la réalisation de cet engagement sont :

- Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration ;
- Conception, développement et livraison de l'application ;
- Déploiement et formation des utilisateurs ;
- Production et publication des statistiques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mise en place de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine permettra à la HABG de résoudre durablement et efficacement le problème de disponibilité et de l'accès aux statistiques sur la déclaration de patrimoine. Cette application permettra la gestion des données relatives aux assujettis à la déclaration de patrimoine et le suivi de leurs déclarations sur la durée de leurs mandats ou fonctions, afin de produire en continu des statistiques fiables. Elle intégrera

	également une cartographie dynamique pour une meilleure visibilité et une géolocalisation des informations relatives aux déclarations de patrimoine.	
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de cet engagement répond au besoin d'améliorer davantage l'accès des populations et de la société civile aux informations publiques. Il vient ainsi renforcer la transparence dans la gestion des informations relatives à la déclaration de patrimoine. - L'engagement est pertinent pour la participation citoyenne car la société civile peut s'appuyer sur les statistiques à jour et fiables pour orienter leurs interventions dans le cadre de la lutte contre la corruption pour laquelle elle est partie prenante. 	
Information supplémentaire	Le budget estimatif est de 60 millions de F CFA.	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Recrutement de l'opérateur technique et signature de la convention de collaboration	Janvier 2021	Mars 2021
Conception, développement et livraison de l'application	Avril 2021	Octobre 2021
Déploiement et formation des utilisateurs	Novembre 2021	Décembre 2021
Production et publication des statistiques	Janvier 2022	Juin 2022
Coordonnées		
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	M. HENRI AUGUSTIN AKA	
Titre, Ministère	Secrétaire Général, Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	
Courriel et téléphone	TEL : (+225) 22 47 95 00 FAX : (+225) 22 47 82 64	

Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les Ministères et Institutions de la République ; - BNETD ; - Ministère de l'Économie et des Finances.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	MCC

Engagement 5 : Élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine

01 Janvier 2021 - 31 décembre 2021

Principal organisme/acteur d'exécution

Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

Persistence de la corruption et des infractions assimilées dans la gestion publique.

Dans le souci de lutter efficacement contre la corruption, la Côte d'Ivoire a ratifié et transposé la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Cette Convention intime aux Etats de créer les conditions afin de procéder à la déclaration de patrimoine de leurs hauts fonctionnaires. Malgré les efforts consentis par l'Etat ivoirien d'appliquer cette mesure de ladite Convention, l'on relève l'inexistence de déclaration de patrimoine durant l'exercice des fonctions des assujettis comme le prévoit la Convention de l'Union Africaine en son article 7.1. Cet engagement vise donc à mettre fin à cet état de fait et améliorer ainsi la pratique de la déclaration de patrimoine dans le pays.

Quel est l'engagement ?

L'engagement consiste en la révision de la loi n° 2019-986 du 27 Novembre 2019 portant ratification de l'ordonnance n° 2018-477 du 16 mai 2018 modifiant l'article 94 de l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées telle que modifiée par les ordonnances n° 2015-176 du 24 mars 2015 et n° 2018-25 du 17 janvier 2018 afin de rendre obligatoire la déclaration de mise à jour de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine.

Les principales étapes du processus de révision sont :

- Revue des textes sur la déclaration de patrimoine des pays comparateurs ;
- Élaboration des projets d'Ordonnance et de décret rectificatifs ;
- Validation des projets de textes par la HABG ;
- Transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption et le suivi.

<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction vise à améliorer la transparence dans l'évolution du patrimoine des Hauts fonctionnaires au cours de leurs périodes d'activité. Elle peut contribuer à combattre la corruption à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle a une fonction préventive car elle instaure un contrôle permanent de la situation patrimoniale des assujettis ; - Elle agit en amont de la répression car l'analyse des déclarations de mise à jour de patrimoine peut révéler à temps des éléments pertinents pouvant donner lieu à des poursuites judiciaires avant la prescription des faits incriminés. 	
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est pertinent pour la transparence dans la mesure où il permettra à la HABG de disposer d'informations à jour sur les déclarations de patrimoine au lieu d'attendre la fin des mandats ou fonctions avant d'en disposer. - L'engagement est pertinent pour la participation citoyenne car la société civile peut s'appuyer sur des données régulières pour orienter ses interventions dans le cadre de la lutte contre la corruption pour laquelle elle est partie prenante ; - Enfin, cet engagement est pertinent au regard de la responsabilité publique car la déclaration de patrimoine est avant tout un moyen de s'assurer que les hautes personnalités ayant un pouvoir de décision ou une influence sur la gestion des ressources publiques n'en profitent pas pour accroître illégalement leur patrimoine. 	
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Par cet engagement, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance entend produire un projet d'ordonnance modificatif et le projet de décret subséquent à transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement qui a la responsabilité de son adoption. Toutefois, un suivi du processus d'adoption par le Gouvernement sera fait en liaison avec le Ministère de la justice.</p> <p>Le budget estimatif de cet engagement est de 60 millions de FCFA.</p>	
<p>Activité importante avec un livrable vérifiable</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de clôture</p>
<p>Benchmarking des textes sur la déclaration de patrimoine des pays pratiquant déjà la déclaration en cours de mandat ou de fonction.</p>	<p>Mars 2021</p>	<p>Juin 2021</p>

Rédaction des projets de textes	Juillet 2021	Août 2021
Validation des projets de texte par la HABG	Septembre 2021	Octobre 2021
Transmission des projets de texte au Secrétariat Général du Gouvernement et suivi de leur adoption	Novembre 2021	Décembre 2021
COORDONNEES		
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	M. HENRI AUGUSTIN AKA	
Titre, Ministère	Secrétaire Général, Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance	
Courriel et téléphone	TEL : (+225) 22 47 95 00 ; FAX : (+225) 22 47 82 64.	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	- Primature ; - Ministère de la Justice et des droits de l'homme.
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	ND

THEMATIQUE 3 : LE TELETRAVAIL

Engagement 6 : Légiférer sur le télétravail	
janvier 2021 - décembre 2021	
Principal organisme/acteur d'exécution	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE/ Direction Générale du Travail (DGT)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>La pandémie à coronavirus a contraint du jour au lendemain employeurs et travailleurs aux confinements, aux mesures de restrictions, avec leur lot d'inconvénients sur les résultats des entreprises et services, à savoir, l'augmentation de la vulnérabilité, la réduction des heures normales de travail et les pertes d'emplois.</p> <p>Le télétravail est apparu comme un mode de travail pour faire face à ces contraintes.</p> <p>Cependant, il n'est pas prévu dans le corpus législatif de notre pays.</p> <p>Dès lors, il apparaît nécessaire de prévoir une législation sur le télétravail, afin qu'elle vienne combler le vide et prévenir d'éventuels nouveaux cas imprévus et/ou circonstances exceptionnelles.</p>
Quel est l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un projet d'ordonnance instituant le télétravail et complétant les dispositions du Code du Travail. - Proposer un projet de décret fixant les modalités pratiques d'exécution du télétravail. <p><u>En termes de résultats :</u></p> <p>Permettre aux entreprises de faire face aux situations exceptionnelles avec la possibilité de recourir à un mode plus flexible d'organisation du travail.</p> <p><u>L'engagement consistera à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les propositions de textes aux Ministères techniques impliqués ; - Faire examiner les projets de textes par le Comité tripartite de lutte contre l'impact de la Covid-19 sur le monde du travail - Faire examiner les projets de textes par la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), organe bipartite d'employeurs et de travailleurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et valider les textes en Commission Consultative de Travail (CCT), en vue de recueillir l'avis final des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) ; - Transmettre les projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement. - Faire adopter les projets de textes par l'Assemblée Nationale et le Sénat. 	
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Ces textes, une fois adoptés, permettront d'assurer la continuité de l'activité et de préserver les emplois.	
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP?	Participation et inclusion : vu les différents comités qui sont consultés à chaque étape. En effet, cet engagement est également l'émanation de la vision des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) et du Gouvernement.	
Information supplémentaire	L'encadrement du télétravail est en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> - le PND 2016-2020 ; - la Politique Nationale du travail ; - les ODD 1, 3, 5, 8, 10 et 16. 	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Transmission des propositions de textes réglementant le télétravail aux Ministères techniques impliqués	Janvier 2021	Février 2021
Examen des projets de textes par le Comité tripartite de lutte contre l'impact de la Covid-19 sur le monde du travail	Mars 2021	Avril 2021
Examen des projets de textes par la Commission Indépendante Permanente de Concertation (CIPC), organe bipartite d'employeurs et de travailleurs ;	Mai 2021	Juin 2021
Consolidation et validation des textes en Commission Consultative de Travail (CCT), en vue de recueillir l'avis	Juillet 2021	Juillet 2021

final des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) ;			
Transmission des projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement.		Octobre 2021	Octobre 2021
Adoption des projets de textes législatifs et réglementaires.		Novembre 2021	Décembre 2021
Coordonnées			
Coordination technique générale : DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL		Madame COULIBALY BINTOU Directeur Général du Travail	
Titre, Ministère		MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	
Courriel et téléphone		dgtravail@yahoo.fr , drtravail@yahoo.fr ; 20 23 92 77.	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ; - Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste. 	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	<p>Organisations patronales d'employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; - Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME). <p>Organisations syndicales de travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) ; - Confédération Ivoirienne des Syndicats Libres DIGNITE (CISL-DIGNITE) ; - Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI) ; - Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UNATRCI) – Centrale syndicale HUMANISME. 	

Engagement 7 : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail

Janvier 2021-30 juin 2022

Principal organisme/acteur d'exécution

Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement abordera ?

La crise sanitaire COVID-19, qu'a connu le monde entier a converti nos sociétés dont la Côte d'Ivoire, au télétravail, du jour au lendemain.

Le télétravail a été utilisé par la grande majorité des entreprises et Administrations, comme un mode alternatif de travail pour faire face aux contraintes liées à la maladie à coronavirus.

Ainsi, le jeudi 9 avril 2020, l'Administration publique ivoirienne a officiellement mis en œuvre le télétravail en vue d'assurer la continuité et l'efficacité des services publics dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19.

Ce mode de travail pose le problème technique de la disponibilité des outils et de la sécurité des données.

Quel est l'engagement ?

L'objectif général visé par cet engagement est de doter l'Administration ivoirienne de moyens techniques pour la pratique du télétravail.

L'engagement se traduira par :

- l'identification des cadres qui nécessitent le télétravail ;
- l'identification et choix des outils logiciels adaptés à chaque cadre du télétravail ;
- l'identification et le choix des outils matériels nécessaires au télétravail ;
- le déploiement d'infrastructures de support ;
- la mise à la disposition des travailleurs, d'outils permettant d'effectuer le télétravail (matériels informatiques, logiciels, abonnements, communications, etc.).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

En mettant à disposition les outils de télétravail dans un environnement sécurisé, l'engagement contribuera :

- au respect des mesures barrières en période épidémique ou de pandémie ;
- à la continuité du service public ;
- à la préservation des emplois ;
- à la flexibilité des horaires de travail ;

	<ul style="list-style-type: none"> - à la domiciliation du lieu de travail. <p>Les différentes étapes pour l'identification et la mise en œuvre d'outils de télétravail sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une étude comparée des différents outils pour en apprécier les forces et les faiblesses ; - Procéder à la sélection des outils au regard des objectifs du Gouvernement ; - Acquérir ou développer les outils retenus ; - Mettre en place les outils retenus ; - Procéder à l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des outils retenus. 	
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP?	<p>Cet engagement prône l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'exécution des tâches relatives à l'exercice des fonctions publiques et privées.</p> <p>Cet engagement permet la continuité du travail, de renforcer son efficacité et de garantir la sécurité des travailleurs.</p>	
Information supplémentaire	<p>Le budget de l'engagement est estimé à 1,5 milliard de FCFA ; Le Programme National de Développement (PND) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien vers les Objectifs de développement durable : - Accès à une éducation de qualité - Réduction des inégalités - Travail décent et croissance économique - Protéger la planète et garantir la prospérité pour tous 	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Faire une étude comparée des différents outils	Janvier 2021	Avril 2021
Procéder à la sélection des outils au regard des objectifs du Gouvernement	Mai 2021	Juin 2021
Acquérir ou développer les outils retenus	Juillet 2021	Décembre 2021
Mettre en place les outils retenus	Janvier 2022	Mars 2022

Procéder à l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des outils retenus.		Avril 2022	Mai 2022
Coordonnées			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	<ul style="list-style-type: none"> - Madame GNABRO Epouse KAKOU Isabelle, Sous directrice des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale - Monsieur KOUAME Georges Mea, Assistant Projet de la Direction des projets, des Systèmes d'Information et de la Statistique (DPSIS) 		
Titre, Ministère	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (MENUUP)		
Courriel et téléphone	s.gnabro@telecom.gouv.ci ; 20 34 73 79 / 05 60 91 75 ; g.me@telecom.gouv.ci ; 20 34 45 18/08 65 56 54.		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	ANSUT, ARTCI, SNDI	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	Opérateurs de téléphonie mobile, Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)	

THEMATIQUE 4 : LA SANTE

<p>Engagement 8 : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs »</p> <p>Février 2021-Juin 2022</p>	
Principal organisme Acteur d'exécution	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>En Côte d'Ivoire, la situation de la santé de la mère est préoccupante. En effet, selon le Rapport de l'Enquête Démographique de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSCI-III Côte d'Ivoire 2011-2012), le ratio de mortalité maternelle, est de 614 pour 100 000 naissances vivantes. Autrement dit, 3 femmes meurent toutes les 2 heures en Côte d'Ivoire, soit au cours de la grossesse, soit pendant l'accouchement ou durant les 42 premiers jours du post-partum.</p> <p>Face à cette situation, plusieurs interventions dont la Planification Familiale sont mises en œuvre pour réduire ce taux.</p> <p>En effet, l'amélioration de la prévalence contraceptive actuelle qui est de 23%, la réduction des besoins non satisfaits en contraception qui est de 46,6% et la réduction des décès maternels passent par plusieurs canaux dont l'augmentation de l'offre de service en Planification Familiale (PF) et la disponibilité des produits jusqu'au dernier kilomètre.</p> <p>L'absence d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'achat de produits contraceptifs pose le problème de la prise en charge des « besoins non satisfaits en PF » et l'augmentation des décès maternels d'une part, et d'autre part, le suivi de l'engagement d'augmenter de 10% le budget de la PF pris lors du Partenariat de Ouagadougou qui s'est tenu en février 2011.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>L'engagement implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation par le gouvernement de l'action du MSHP ; - La synergie d'action de tous les secteurs impliqués ; - La décision d'augmentation des fonds budgétaires dévolus à l'approvisionnement ; - La mobilisation des ressources pour financer la PF ; - La gestion efficace des ressources allouées à l'achat des produits contraceptifs ; - L'orientation des ressources appropriées à l'achat des produits contraceptifs.

	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une claire distinction entre les buts, les prévisions et la réalité ; - Une évaluation réelle des besoins ; - La disponibilité des produits au dernier kilomètre ; - La satisfaction des besoins en produits contraceptifs ; - L'assurance à l'État d'une meilleure maîtrise de l'approvisionnement ; - La souveraineté de l'État sur cette question.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>La création d'une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » contribuera à prendre efficacement en charge les besoins non satisfaits, à réduire les décès maternels afin d'aboutir dans un futur proche à l'augmentation du budget alloué à l'achat des produits contraceptifs.</p> <p>L'engagement permettant de créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » aura l'avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De contribuer à planifier les futurs achats de produits contraceptifs ; - D'identifier les difficultés liées à l'achat des produits contraceptifs avant leur survenue ; - D'avoir un meilleur approvisionnement en qualité et en quantité des produits ; - D'obtenir une satisfaction des besoins en produits contraceptifs ; - De contribuer à une offre de service améliorée ; - De contribuer à une réduction de la mortalité maternelle et infantile. <p>L'engagement permettra d'améliorer l'accès des femmes aux produits contraceptifs et par voie de conséquence de réduire les risques de décès.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement permet la transparence et la redevabilité. Les populations peuvent suivre la ligne budgétaire spécifique créée pour l'achat des produits contraceptifs, les partenaires peuvent suivre les financements des produits de la PF ; - Il contribuera à améliorer les mécanismes de financement et à rendre compte publiquement des actions menées en la matière ; - L'engagement permet l'amélioration du service public de la santé. L'Etat et les partenaires sont informés et peuvent prendre des décisions efficaces et efficientes dans le domaine de la PF ;

	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement fait la promotion de la participation citoyenne vue que la société civile pourra ainsi continuer à veiller sur les intérêts de la population et l'atteinte des objectifs des partenaires aux développements. 	
Information supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'engagement : <ul style="list-style-type: none"> • Etat : 400 millions FCFA en 2020 ; • Partenaire (FNUAP) : 1 300 millions FCFA. - Lien vers d'autres programmes gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> • Programme National de Santé Scolaire et Universitaire-Santé des Adolescents et Jeunes ; • Programme National de Lutte contre le Sida. - Lien vers le Plan national de développement ou d'autres plans sectoriels : <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'Action National budgétisé de la planification familiale ; • Plan stratégique Santé Mère-Enfant. - Lien vers d'autres plans pertinents, tels qu'un Plan de développement national ou une Stratégie nationale de lutte contre la corruption : <ul style="list-style-type: none"> • PND ; • PNDS ; - Lien vers les Objectifs de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> • ODD3. 	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Réunions du PNSME pour l'adoption d'une feuille de route et d'un chronogramme de rencontre et d'activité	Février 2021	Juin 2021
Elaboration des TDRs des différentes activités (rencontre de validation du draft du document de plaidoyer, réalisation du plaidoyer)	Février 2021	Juin 2021
Validation du document de plaidoyer	Février 2021	Juin 2021

Rencontre de plaidoyer avec la société civile auprès du ministère de l'économie et des finances et le ministère du Budget pour la création d'une ligne budgétaire « achat des contraceptifs »		Juillet 2021	Juin 2022
Ligne budgétaire créée		Juillet 2021	Juin 2022
Coordonnées			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive	<ul style="list-style-type: none"> - Mr GNOU Tanoh ; - Mr ANDOH Kouakou Hyacinthe. 		
Titre, Ministère	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Coordonnateur ; - Directeur Coordonnateur adjoint. 		
Courriel et téléphone	<p>Courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gnoutanoh@gmail.com; - andohkouakouhyacinthe@gmail.com. <p>Téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 98 35 77 ; - 07 67 39 47. 		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail		

Engagement 9 : Publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier

Janvier 2021- Juin 2022

Principal organisme/ Acteur d'exécution	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>A Ouagadougou en février 2011, puis au Sommet de Londres en 2012, la Côte d'Ivoire a pris plusieurs engagements dont ceux d'accroître la disponibilité des services de Planification Familiale dans les structures sanitaires et de renforcer les services communautaires et d'élargir la gamme des méthodes modernes de contraception.</p> <p>Malgré les diverses actions entreprises pour la réalisation de ces engagements, beaucoup reste à faire.</p> <p>En effet, selon le (MICS 2016), les besoins non satisfaits en Planification Familiale (30,5%) et la précocité des rapports sexuels 25,4% conduisent à la pratique de l'avortement : le nombre de femmes ayant reçu des soins après avortement rapporté par le secteur public est passé de 20.525 en 2013 à 29.387 en 2015. L'avortement est la cause de 4,6% des décès maternels ; les adolescentes et jeunes constituent 29,6% des femmes décédées du fait de la grossesse.</p> <p>L'analyse des indicateurs fait ressortir entre autres une faible exposition des cibles aux messages sur la Planification Familiale (PF) en général et en particulier les Partenaires Techniques et Financiers et les décideurs aux informations budgétaires sur la planification familiale.</p> <p>Il se pose donc un problème d'accès à l'information sur la PF.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>Il s'agit de publier régulièrement sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la PF en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.</p> <p>Résultats escomptés : Disponibilité de l'information à tous les niveaux</p> <p>L'objectif est de rendre visible sur le site du Ministère en charge de la Santé, les informations budgétaires relatives à la PF.</p>
Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>L'engagement permettant de publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la PF en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier aura l'avantage de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner l'information officielle sur les produits contraceptifs ; - Donner la bonne information au niveau de l'achat et de la disponibilité des produits contraceptifs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - La publication régulière des informations budgétaires relatives à la PF en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier sur le site du ministère de la santé permettra de résoudre de façon durable le déficit d'informations sur la question en vue d'un meilleur financement. 	
Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?	<p>Cet engagement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transparence : le ministère en charge de la santé va donner la bonne information aux différents acteurs, et bénéficier d'une crédibilité auprès des partenaires au développement et de contribuer à sa visibilité ; - L'accès à l'information et la participation citoyenne. Le ministère en charge de la santé contribue à influencer positivement les décisions de tous à travers la disponibilité des informations. Ce faisant, la société civile pourra continuer à veiller sur les intérêts de la population et l'atteinte des objectifs des partenaires au développement ; - La traçabilité de l'information. 	
Information supplémentaire		
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Réunions du PNSME pour la mise en place d'un chronogramme de rencontre relatif à la communication sur le budget de la Planification Familiale (PF) et les produits contraceptifs.	Février 2021	Mars 2021
Rencontre avec le service de communication du cabinet sur l'importance de la communication des informations et budget de la planification familiale	Février 2021	Mars 2021
Coordonnées		

Nom de la personne responsable de l'agence exécutive		<ul style="list-style-type: none"> - M. GNOU Tanoh ; - M. ANDOH Kouakou Hyacinthe.
Titre, Ministère		<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Coordonnateur ; - Directeur Coordonnateur adjoint.
Courriel et téléphone		<p>Courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gnoutanoh@gmail.com ; - andohkouakouhyacinthe@gmail.com. <p>Téléphone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02 98 35 77 ; - 07 67 39 47.
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail	OSC, PTF

THEMATIQUE 5 : L'EDUCATION

Engagement 10 : Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le gouvernement fournit les vivres	
Janvier 2021 – Juin 2022	
Principal organisme	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)
Acteur d'exécution	Direction des Cantines Scolaires (DCS)
Quel est le problème public que l'engagement abordera ?	<p>En Côte d'Ivoire, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de scolarisation obligatoire, l'alimentation scolaire a été retenue comme un axe stratégique par le Gouvernement ivoirien afin de stimuler la demande d'éducation, de maintenir les élèves du primaire dans le système éducatif par la fourniture de repas chauds et équilibrés à base de produits locaux.</p> <p>Il existait 5 422 cantines qui ont fonctionné au cours de l'année scolaire 2018-2019.</p> <p>Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a approvisionné, dans le cadre du Programme McGovern-Dole, « Vivres pour l'Education », financé par le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, 613 écoles à cantines, soit 11,31% sur l'ensemble des écoles à cantines. Cet apport a permis 125 000 élèves de prendre des repas chauds et équilibrés sur 120 jours de fonctionnement de la cantine pour 160 jours d'école. Sept zones prioritaires reconnues comme zones d'insécurité alimentaire en ont bénéficié (régions du Cavally, Bafing, Bagoué, Poro, Tchologo, Bounkani et du Gontougo).</p> <p>Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a approvisionné 4 809 écoles à cantines, soit 88,69% pour 888 000 élèves pour 18 jours sur 120 jours de fonctionnement de la cantine sur 160 jours d'école.</p> <p>Il y a donc un gap à combler de 102 jours pour atteindre les 120 jours de fonctionnement de la cantine dans les écoles à cantines couvertes par le Gouvernement.</p> <p>Ce qui engendre des plaintes des populations quant au faible approvisionnement en vivres pour le bon fonctionnement des cantines scolaires, ayant pour conséquences un taux d'absentéisme élevé dans les écoles primaires et un faible taux d'assiduité des élèves dans certaines écoles. Aussi, cela occasionne-t-il un taux d'abandon élevé.</p>

<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>L'engagement consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le budget alloué à l'achat des vivres pour les cantines ce qui renforcera substantiellement le nombre de jours de fonctionnement des cantines scolaires en Côte d'Ivoire ; - Faire un plaidoyer auprès des organisations citoyennes, des sociétés coopératives, des fondations, des mutuelles de développement, des élus locaux, des groupements mobilisés autour des cantines scolaires, la Fédération des Associations des parents d'élèves, la Chambre des Rois et Chefs traditionnels en vue d'accroître la dotation en vivres des cantines scolaires ; - Sensibiliser les communautés avec les radios locales de proximité; - Mettre à disposition des intrants aux producteurs locaux contre 1/3 de la production destinée à l'approvisionnement des cantines scolaires ; - Impliquer les producteurs locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires en vivres.
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement contribuera à l'augmentation du taux de scolarisation et de fréquentation, la parité fille-garçon ; - La cantine scolaire favorisera également l'accès des élèves à l'école et leur maintien jusqu'à la fin du cycle primaire conformément à la Politique de Scolarisation obligatoire ; - L'engagement va permettre de préserver la santé des élèves en leur fournissant des repas chauds et équilibrés dans les cantines scolaires.
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent aux valeurs de l'OGP ?</p>	<p>L'engagement est pertinent parce qu'il contribue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le service de l'éducation ; - promouvoir la participation citoyenne. <p>Les achats locaux auprès des producteurs permettront d'améliorer leurs revenus et d'accroître la consommation des biens et services.</p> <p>L'appui aux groupements permettra aux femmes d'avoir des Activités Génératrices de Revenus (AGR), de produire pour lutter contre la faim, aux enfants de manger des mets locaux et d'impulser une dynamique de développement local.</p>
<p>Information supplémentaire</p>	<p>Budget actuel de l'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,9 milliard FCFA pour les 4 809 cantines du Gouvernement ; - 6,5 milliards FCFA pour les 613 cantines du PAM. <p>Budget estimatif de l'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 031 961 470 FCFA pour le Gouvernement pour 40 jours de fonctionnement (présenté en conférence budgétaire, à l'Assemblée Nationale et au Sénat). <p>Liens vers d'autres programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déparasitage des élèves, lavage des mains et hygiène environnementale des cantines et acteurs avec le PNSSU (Programme National de Santé Scolaire et Universitaire) du Ministère de la Santé ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la production agricole des groupements mobilisés autour des cantines scolaires avec l'ANADER du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ; - Construction des foyers améliorés pour lutter contre la déforestation avec le Ministère de l'Environnement ; - Sensibilisation des communautés avec les radios locales de proximité avec le Ministère de la Sécurité et de l'Intérieur. <p>Lien avec les ODD</p> <p>L'alimentation scolaire offrant des repas à base des produits issus de l'agriculture locale, permet d'accroître les revenus des petits producteurs, de lutter contre la pauvreté et d'impulser une dynamique de développement local (ODD1).</p> <p>L'alimentation scolaire à travers la distribution des repas sains et équilibrés contribue à éliminer la faim du midi dans les écoles à cantine (ODD2).</p> <p>En permettant aux enfants de bien se nourrir pour mieux se porter, l'alimentation scolaire réduit les carences alimentaires grâce à la confection de repas équilibrés comprenant des glucides, des lipides, des protéines et des micronutriments (ODD3).</p> <p>Elle promeut la scolarisation des jeunes enfants et leur maintien dans le système éducatif, en particulier la jeune fille (ODD4) tout en améliorant leurs rendements scolaires. Elle favorise la parité entre les filles et les garçons (ODD5).</p> <p>Elle améliore le niveau de revenus des ménages par l'effet de transfert que constitue la ration alimentaire fournie à l'enfant (filet social de sécurité).</p>	
Activité importante avec un livrable vérifiable	Date de début	Date de clôture
Organiser des rencontres avec 30 sociétés coopératives et/ou entreprises locales pour les sensibiliser sur l'apport des vivres aux cantines	Février 2021	Mars 2021
Organiser des rencontres avec trois (3) Fondations pour les sensibiliser sur l'apport des vivres aux cantines	Février 2021	Mars 2021
Organiser une cérémonie de remise de 30 matériels agricoles aux groupements agricoles mobilisés autour des cantines	Début mars 2021	Fin mars 2021
Organiser des rencontres avec 50 chefs de villages, 50 mutuelles de développement des villages, les parents d'élèves et les communautés	Avril 2021	Juin 2021
Organiser des rencontres avec 10 élus locaux	Juin 2021	Juillet 2021

Acquérir et distribuer 6 700 tonnes de vivres dans 4 809 cantines pour 40 jours de fonctionnement des cantines		Mars 2021	Septembre 2021
COORDONNEES			
Nom de la personne responsable de l'agence exécutive		Mme Karidia Koné Soukoulé Directeur des Cantines Scolaires	
Titre : Ministère		Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)	
Courriel et téléphone		kadysan@yahoo.fr ; cantinesscolaires @gmail.com ; 20 BP 739 Abidjan 20 ; Tel : 20 21 51 75.	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués		
	OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail		